

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 27 JANVIER 2006

TENUE À GASPÉ

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE** tenue le 27 janvier 2006
à l'Hôtel des Commandants (Gaspé)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Maire – Ville de New Richmond
Arseneau, Joël	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand	Préfet – MRC Avignon
Bernier, Alain	Représentant la société civile – MRC de Bonaventure
Couture, Jean	Représentant la société civile – MRC du Rocher-Percé
Cyr, Sonia	Représentant la société civile – MRC de La Côte-de-Gaspé
Emond, Majella	Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile – MRC Bonaventure
Mamelonet, Georges	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Pelletier, Micheline	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	Préfet – MRC de Bonaventure
Roussy, Delisca	Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé
Roussy, François	Maire – Ville de Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	Représentant la société civile – MRC de La Haute-Gaspésie
Verdier, Gérard	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Vigneau, Berthe	Représentant la société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total : 16 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Lacroix, Michel	Maire Ville de Carleton-sur-Mer
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
REPRÉSENTANT :

Anglehart, Ghislain	Agent de développement et secrétaire exécutif – CRÉ Gaspésie-Les Îles
Bernier, Thomas	Agent de développement secteur forestier – CRÉ Gaspésie-Les Îles
Blais, Raynald	Député fédéral Gaspésie-Les îles
Daoust, Philippe	Journaliste – Radio-Gaspésie
Gionest, Michel	Directeur régional – MAMR
Hardy, Jean-Marc	
Huard, Daniel	Attaché politique de Nathalie Normandeau, Députée de Bonaventure, ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région Gaspésie-Les Îles
Langevin, Louise	Responsable des communications – CRÉ Gaspésie- Les Îles
Lelièvre, Guy	Député de Gaspé
Rochon, Serge	Attaché politique du député des Îles-de-la- Madeleine, Maxime Arseneau
Saint-Vincent-Villeneuve, Catherine	Journaliste – Radio-Canada
Scantland, Gilbert	Directeur général – CRÉ Gaspésie-Les Îles
Tremblay, Luc	Journaliste – Radio-Canada

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Élections au conseil d'administration :
 - 3.1 Nomination des représentants de la société civile,
 - 3.2 Élection des trois membres du bureau de direction;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Procès-verbal :
 - 5.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Motel À La Brunante de Sainte-Anne-des-Monts, le 16 décembre 2005,
 - 5.2 Suivi du procès-verbal,
 - 5.3 Cahier de suivi;
6. Affaires financières :
 - 6.1 Suivi budgétaire,
 - 6.2 Rapport des aides accordées;
7. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 7.1 Volet « Activités » :
 - 7.1.1 Rapport d'activité,
 - 7.1.2 Prises de décisions et information :
 - 7.1.2.1 Centre Explorama (Projet de développement – Phase 2),
 - 7.1.2.2 Magazine Gaspésie Gourmande,
 - 7.1.2.3 Jeux des 50 ans et plus – Gaspé 2006,
 - 7.1.2.4 Programme de recherche et développement en mariculture Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
 - 7.2 Volet « Études et recherche » :
 - 7.2.1 Rapport d'activité,

- 7.2.2 Prises de décisions et information :
 - 7.2.2.1 École nationale en services correctionnels – Étude de faisabilité technique,
 - 7.2.2.2 MFR Avignon – Étude de faisabilité et plan d'affaires – Phase 2;
- 7.3 Volet « Ententes spécifiques » :
 - 7.3.1 État de situation,
 - 7.3.2 Consolidation et développement des entreprises agricoles;
- 8. Mandats confiés à la CRÉ :
 - 8.1 Commission forestière régionale (CFR);
- 9. Suivi de la Table Québec-Régions :
 - 9.1 Financement des CRÉ;
- 10. Remplacement du mandataire-conseil « Transports – Îles-de-la-Madeleine »;
- 11. Planification des actions jeunesse structurantes pour l'année 2006 – 2007 de la Commission jeunesse Gaspésie-Les Îles – Demande d'appui;
- 12. Consolidation et développement de la formation professionnelle BSL/GÎM;
- 13. Réforme de la loi électorale;
- 14. Dossiers forestiers :
 - 14.1 État de situation du développement des produits forestiers non ligneux (PFNL),
 - 14.2 État de situation du Volet II 2006 – 2007,
 - 14.3 Relance de certaines demandes faites dans le cadre du plan d'action pour atténuer les impacts de la possibilité forestière;
- 15. Dossiers transports :
 - 15.1 Transport aérien,
 - 15.2 Transport ferroviaire;
- 16. Autres sujets :
 - 16.1 Route bleue,

- 16.2 Programme d'emploi étudiant « Placement carrière-été – 2006 »,
- 16.3 Gestion des lots intramunicipaux;
- 17. Questions du public;
- 18. Coordonnées de la prochaine réunion;
- 19. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 40.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

3.1 **Nomination des représentants de la société civile**

Le directeur général souligne que selon les règlements de régie interne de la CRÉ, les représentants de la société civile sont désignés par les membres élus municipaux de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine après une consultation menée auprès de ses comités, de ses groupes de travail ou des organismes socio-économiques de la région.

Pour en arriver à constituer une banque de candidat(e)s pour combler les six (6) postes (un(e) par territoire de MRC) réservés aux membres de la société civile au sein du conseil d'administration, les mandataires-conseils et les élus municipaux siégeant à la CRÉ ont été sollicités pour soumettre le nom et les coordonnées de personnes qui seraient intéressées à siéger au conseil d'administration de la CRÉ. À la suite de cette consultation, onze (11) personnes ont été mises en candidatures.

Mode de scrutin

Puisqu'il y avait plus de candidats et candidates que les sièges à occuper, les élus municipaux membres de la CRÉ ont convenu par conférence téléphonique, le 23 janvier dernier, de tenir un vote électronique secret pour déterminer le choix des six personnes appelées à siéger à la CRÉ. Un bulletin de vote présentant les mises en candidatures pour chacun des territoires de MRC avait été émis pour l'occasion et expédié aux élus municipaux. Ces derniers avaient jusqu'à mardi, le 24 janvier 16 h pour faire connaître leur choix et acheminer leur bulletin de vote à la CRÉ. C'est le directeur général de la CRÉ, Gilbert Scantland et la secrétaire de direction, Diane Jalbert qui ont agi respectivement comme président et scrutatrice d'élections.

Suite au dépouillement des onze bulletins de vote dûment remplis et reçus aux bureaux de la CRÉ à 16 h le 24 janvier dernier, les résultats sont les suivants :

Pour le territoire de la MRC d'Avignon : Monsieur Alain Bernier est élu;

Pour le territoire de la MRC de Bonaventure : Madame Nicole Lapointe est élue;

Pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé : Madame Sonia Cyr est élue;

Pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie : Monsieur Jean-Noël Sergerie est élu;

Pour le territoire de la MRC du Rocher-Percé : Monsieur Jean Couture est élu;

Pour le territoire de la MRC des Îles-de-la-Madeleine : Madame Berthe Vigneau est élue.

Le directeur général précise qu'il est nécessaire pour les élus municipaux membres du conseil d'administration de la CRÉ d'adopter une résolution pour entériner officiellement la nomination des représentants de la société civile ci-haut mentionnés.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les règlements de régie interne de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine stipulent que les représentants de la société civile sont désignés par les membres « Élus municipaux » de la CRÉ après une consultation menée auprès de ses comités, de ses groupes de travail ou des organismes socio-économiques de la région;

CONSIDÉRANT que les mandataires-conseils et les élus municipaux siégeant à la CRÉ ont été sollicités pour soumettre le nom et les coordonnées de personnes qui seraient intéressées à siéger au conseil d'administration de la CRÉ afin de constituer une banque de candidats et candidates;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux ont convenu d'un mode de scrutin pour élire les six (6) représentant(e)s de la société civile au conseil d'administration parmi les mises en candidatures reçues.

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Jean-Guy Poirier que les élus municipaux siégeant à la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérinent l'élection des personnes suivantes aux postes de représentant(e)s de la société civile au conseil d'administration et ce, pour un mandat de deux ans :

Monsieur Alain Bernier pour le territoire de la MRC d'Avignon;

Madame Nicole Lapointe pour le territoire de la MRC de Bonaventure;

Madame Sonia Cyr pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

Monsieur Jean-Noël Sergerie pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

Monsieur Jean Couture pour le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

Madame Berthe Vigneau pour le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-001

3.2 Élection des trois (3) membres du bureau de direction

Le directeur général signale que le conseil d'administration étant complet, il faut procéder comme le prévoient les règlements de régie interne à l'élection des membres du bureau de direction.

Il appartient au conseil d'administration d'élire, parmi ses administrateurs, les membres du bureau de direction de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Dans tous les cas, au moins un des postes du bureau de direction doit être comblé par un des six (6) représentants de la société civile au sein du conseil d'administration.

Le bureau de direction comprend trois (3) membres, soit :

- Le président,
- Le vice-président,
- Le secrétaire-trésorier.

Les membres du bureau de direction sont élus pour un mandat de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable.

Suite à ces précisions et après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Gérard Verdier et appuyé par Alain Bernier de nommer le directeur général de la CRÉ, Gilbert Scantland président d'élection des trois (3) membres du bureau de direction et le secrétaire exécutif, Ghislain Anglehart scrutateur si un vote est nécessaire.

Les trois (3) membres du bureau de direction sont les suivants :

*Président(e)
Vice-président(e)
Secrétaire-trésorier(ère)*

Ils sont élus pour un mandat de deux ans, soit jusqu'en décembre 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-002

Présidence

Le président d'élection déclare ouverte la mise en candidature pour l'élection à la présidence.

Jean-Noël Sergerie propose la candidature de Bertrand Berger.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres mises en candidatures.

Jean-Guy Poirier demande la fermeture des mises en candidatures pour l'élection à la présidence.

Le président d'élection demande à Bertrand Berger s'il accepte sa mise en candidature.

Bertrand Berger accepte.

Puisqu'il est le seul en lice, Bertrand Berger est élu à la présidence.

Vice-présidence

Le président d'élection déclare ouverte la mise en candidature pour l'élection à la vice-présidence.

Nicole Lapointe propose la candidature de Joël Arseneau.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres mises en candidatures.

Majella Emond demande la fermeture des mises en candidatures pour l'élection à la vice-présidence.

Le président d'élection demande à Joël Arseneau s'il accepte sa mise en candidature.

Joël Arseneau accepte.

Puisqu'il est le seul en lice, Joël Arseneau est élu à la vice-présidence.

Secrétaire-trésorier(ère)

Le président d'élection déclare ouverte la mise en candidature pour l'élection au poste de secrétaire-trésorier(ère).

Nicole Appleby propose la candidature de Nicole Lapointe.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres mises en candidatures.

Jean-Noël Sergerie demande la fermeture des mises en candidatures pour l'élection au poste de secrétaire-trésorier(ère).

Le président d'élection demande à Nicole Lapointe si elle accepte sa mise en candidature.

Nicole Lapointe accepte.

Puisqu'elle est la seule en lice, Nicole Lapointe est élue secrétaire-trésorière.

À tour de rôle, chacun des membres élus remercie les administrateurs de leur confiance et souhaite être à la hauteur du mandat que leur confient les autres membres de la CRÉ.

Le président d'élection invite le président Bertrand Berger à reprendre la présidence de la réunion en cours.

4. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Gérard Verdier d'adopter l'ordre du jour tel que lu et en ajoutant au point 16. « Autres sujets », les items suivants :

16.1 *Route bleue;*

16.2 *Programme d'emplois étudiants « Placement carrière-été – 2006 »;*

16.3 *Gestion des lots intramunicipaux.*

Il est également résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets » de l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-003

5. **PROCÈS-VERBAL :**

5.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Motel À La Brunante de Sainte-Anne-des-Monts, le 16 décembre 2005**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 16 décembre 2005 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Le président souligne que la résolution découlant du point 11. « Gestion des lots intramunicipaux (TPI) – CAF », telle que rédigée dans le PV du 16-12-2005 n'est pas fidèle au consensus auquel sont arrivés les membres de la CRÉ.

La résolution devrait plutôt se libeller de la manière suivante :

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Fasse pression sur le MRNF afin que les normes de la forêt privée soient utilisées dans le cadre des CvAF sur les lots intramunicipaux;
- Entreprenne des discussions avec l'AFOGÎM pour que, suite à son accord, celle-ci assurerait la vérification des travaux sur ces territoires.

Le directeur général souligne que la nouvelle résolution sera inscrite au procès-verbal de la réunion du 16 décembre.

Jean-Guy Poirier en profite pour donner un complément d'information et suggère à la CRÉ de convoquer dans les meilleurs délais, une rencontre avec les représentants de la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Les administrateurs conviennent d'adopter une résolution en ce sens dans un point qui sera traité à l'item 16.3 du point 16. « Autres sujets ».

Suite à cette lecture, à la modification et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par François Roussy d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Sainte-Anne-des-Monts, le 16 décembre 2005 tel que rédigé et avec la modification apportée à la résolution découlant du point 11. « Gestion des lots intramunicipaux (TPI) – CAF ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-004

5.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.3 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. AFFAIRES FINANCIÈRES :

6.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Budget 2005 – 2006 » et « Suivi des déboursés sur les engagements FDR – Année 2004 – 2005 ». Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans les documents et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion des fonds du FDR 2005 – 2006 » qui fait rapport de l'état des engagements et des déboursés pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

7.1 Volet « Activités » :

7.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités » pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer dix-neuf (19) projets, soit une implication totale de 444 220 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 3 477 800 \$.

Ces investissements sont répartis de la façon suivante :

Dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer vingt-six (26) projets, soit une implication totale de 631 200 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 4 569 638 \$.

Projets financés

Investissements

CRÉ

Entente de collaboration en condition féminine (694) (Table concertation groupes de femmes G.Î.M.) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	170 392 \$*	45 700 \$
L'occupation dynamique du territoire des Î.M. (762) (Le bon goût frais des Îles)	43 000 \$	10 000 \$
Mise en oeuvre du potentiel agroforestier (763) (SADC Gaspé-Nord)	78 947 \$	15 000 \$
Coopérative de solidarité VIVRED'ART (768) (Coopérative solidarité VIVRED'ART de New Richmond)	326 127 \$	25 000 \$
Terre d'inspiration, mer de création (783) (Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine)	23 500 \$	10 000 \$
Construction de logements collectifs aux Î.M. (786) (Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine)	1 257 509 \$	50 000 \$
Fonds de soutien aux événements et festivals (906) (CRÉGÎM)	188 580 \$	60 000 \$
Veille stratégique pour la pêche et l'aquaculture (978) (Comité sectoriel main-d'œuvre des pêches maritimes)	111 400 \$	10 000 \$
Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (1000) (Centre recherche sur milieux insulaires et maritimes) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	357 000 \$*	50 000 \$
Histoire de la Gaspésie en bref – Version anglaise (1016) (Université du Québec à Sainte-Foy - INRS)	30 000 \$	7 500 \$
Café de la Vieille Forge (1031) (Société de développement culturel de l'Estran)	110 000 \$	24 000 \$
Soutien au développement		

agroalimentaire régional (1069) (Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	407 812 \$*	51 000 \$
Système de son et d'éclairage régional (1071) (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine)	10 000 \$	5 000 \$
Augmentation de la scolarisation De la population en G.Î.M. (1099) (C.S. René-Lévesque)	82 200 \$	21 000 \$
Journée internationale des aînés – 2005 (1172) (URLSGÎM pour la Table de concertation des aînés GÎM)	14 055 \$	5 000 \$
Cégep G.Î.M. – Île-de-la-Réunion (1189) (Cégep GÎM)	16 970 \$	10 000 \$
Colloque de l'industrie touristique gaspésienne 2005 (1199) (ATR de la Gaspésie)	40 000 \$	10 000 \$
Programme de dév. des ressources humaines en tourisme (1200) (ATR de la Gaspésie) <i>* Portion représentant la première année d'un projet de 2 ans</i>	176 000 \$ *	35 000 \$ *
Aménagement de la Boîte à chansons de la Côte (1202) (Au Vieux Treuil inc.)	60 000 \$	15 000 \$
Promotion de l'importance De la formation GÎM (1208) (CREGÎM)	130 000 \$	20 000 \$
Consolidation et dév. du journal culturel Graffici (1212) (Journal Graffici)	40 000 \$	10 000 \$
La Grande Traversée de la Gaspésie – 2006 (1218) (Hébergement ski TDL inc.)	325 000 \$	30 000 \$
Centre initiation recherche et aide au développement durable (1224) (Cégep de la Gaspésie et des Îles – Centre de Carleton)	157 000 \$	5 000 \$
Noël en Gaspésie – 3^e édition (1231) (Corporation de développement touristique)	70 800 \$	5 000 \$

de New Richmond)

Tournée des studios et des ateliers (1237) (Conseil régional de la culture de la Gaspésie)	112 346 \$	25 000 \$
Consolidation et dév. du journal culturel Graffici – 2006 (1238) (Journal Graffici)	<u>231 000 \$</u>	<u>77 000 \$</u>
Cumulatif année 2005 – 2006 :	4 569 638 \$	631 200 \$

Le directeur général ajoute que quatre (4) dossiers sont en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et que onze (11) projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.1.2 Prises de décisions et information :

7.1.2.1 Centre Explorama (Projet de développement – Phase 2)

Le directeur général mentionne que suite à sa fermeture en septembre 2003, le Centre Explorama s'est investi dans un processus de relance complet : un nouveau conseil d'administration, une nouvelle mission axée sur le milieu marin du Saint-Laurent, une nouvelle équipe de travail et une réorientation des activités du Centre. Cette relance vise essentiellement à repositionner le Centre en tant qu'attrait touristique majeur, musée d'intérêt écologique et référence professionnelle au niveau de la protection et de la mise en valeur du Saint-Laurent. Il est à noter que le Centre est une institution muséale reconnue par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, mais sans aucun financement rattaché à son fonctionnement.

Afin de coordonner les nouvelles activités du Centre vers une gestion saine et un financement autonome, un *Projet global de développement – Concept et plan d'affaires* a été produit par une firme spécialisée. Ce projet fut déposé le 16 septembre dernier à 12 partenaires financiers potentiels d'Explorama.

Le projet priorise quatre secteurs d'intervention, soit :

- **Réduction de la consommation d'énergie** - Afin de régler cette situation, l'on prévoit la construction d'une annexe extérieure pour abriter les équipements techniques, et la construction d'une cloison isolante pour les bureaux administratifs. Il est prévu également de faire l'acquisition d'une éolienne;
- **Restructuration des activités muséologiques et d'interprétation** - Il est proposé d'accroître le nombre de bassins, de mettre à niveau les équipements (compresseurs, refroidisseurs, etc.) et d'intégrer un bassin tactile de plus grande envergure, afin d'assurer la pérennité des espèces et permettre à Explorama d'offrir

un produit touristique innovateur et différent des aquariums traditionnels. La conception de deux nouvelles expositions à l'étage supérieur et d'une exposition pour enfants à l'étage inférieur est également prévue;

- **Implantation du Carrefour de la mer** - Implantation du Carrefour de la mer qui se traduit par la création d'un espace regroupant huit concessions commerciales louées à des pourvoyeurs de produits et services reliés à la mer (ex : kayak de mer, plongée sous-marine, poissonnerie, etc.), une scène extérieure, des aires de détente, de pique-nique et d'amusement pour enfants;
- **Stratégie marketing ciblée** - Afin de s'assurer une bonne visibilité sur l'ensemble des marchés touristiques ciblés et ainsi accroître le taux de fréquentation des visiteurs, des actions marketing ont été établies et seront déployées sur trois ans.

Les équipements actuels du Centre sont de qualité (bâtisse, navire, terrain, etc.) et les investissements supplémentaires visés permettront la création d'un produit de grand intérêt. Selon le promoteur, la mer est un produit d'appel important et demeure encore peu exploitée. Explorama compte offrir à ses visiteurs non seulement la mer à voir mais aussi la mer en tant que ressource à découvrir. Ce créneau touristique, où la découverte est combinée avec des activités accessibles, est en croissance auprès des clientèles touristiques. Le projet donnera au Centre les outils lui permettant d'atteindre la notoriété d'un produit touristique incontournable et l'autofinancement qui lui est nécessaire.

Coût et financement :

Coûts non admissibles du projet

- Frais de gestion du projet par le promoteur	60 000 \$
- Actions du plan marketing (An 2 et An 3)	326 165 \$
- Mobilier et accessoires de bureau	9 500 \$
- Reconfiguration de la boutique	5 000 \$
- Comptoir d'accueil-café	10 000 \$
- Installation d'une éolienne (50 KW)	150 000 \$
- Contingences	<u>51 182 \$</u>
	611 847 \$

Coûts admissibles du projet

- Interventions architecturales	170 000 \$
- Aménagements extérieurs	316 456 \$
- Signalisation et pavage (intérieur, extérieur, route et haltes routières)	128 505 \$
- Expositions	538 000 \$
- Aquariums et bassins	498 000 \$
- Équipement et matériel promotionnel	55 325 \$
- Réalisation d'un site Internet	24 455 \$
- Salle de location Exploration (rénovation)	30 500 \$
- Actions du plan marketing (An 1)	120 000 \$

- Excursion en mer (équipement pour sorties thématiques)	19 500 \$
- Contingences	<u>154 112 \$</u>
	2 054 853 \$
Total :	2 666 700 \$

Structure de financement

- Organisme	423 469 \$
- Milieu, commanditaires, autres partenaires	169 505 \$
- CLD Haute-Gaspésie	10 000 \$
- DEC	1 538 726 \$
- Investissement Québec	125 000 \$
- MAMR (FDC)	150 000 \$
- MAMR (FCEM)	100 000 \$
- CRÉGÎM	<u>150 000 \$</u>
Total :	2 666 700 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le Centre Explorama est un des attraits touristiques majeurs sur lequel les intervenants touristiques et économiques du secteur de La Haute-Gaspésie comptent pour maintenir et accroître la rétention des clientèles touristiques dans la région;

CONSIDÉRANT que le projet vise à repositionner le Centre Explorama en tant qu'attrait touristique majeur, musée d'intérêt écologique et référence professionnelle au niveau de la protection et de la mise en valeur du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le projet est structurant financièrement et permet à l'organisme d'assurer sa pérennité en accroissant ses revenus autonomes et en diminuant considérablement ses dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT l'ampleur du partenariat financier établi autour du projet et l'importance d'obtenir la confirmation de ces implications financières pour assurer la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **Centre Explorama Mer, Monts et Merveilles de la Gaspésie** une subvention de **150 000 \$** pour le supporter dans son projet « **Centre Explorama (Projet de développement – phase 2)** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de

développement et sera réparti à raison de 75 000 \$ pour l'année 2005 – 2006, 75 000 \$ pour l'année 2006 – 2007.

Le versement de la subvention de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine demeure cependant conditionnel à la confirmation de l'obtention du financement complémentaire requis à la réalisation des coûts admissibles du projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-005

7.1.2.2 Magazine Gaspésie Gourmande

Le directeur général précise que Gaspésie Gourmande, est une association regroupant 47 membres (artisans/transformateurs de produits agricoles et marins) qui désirent travailler collectivement à la promotion de leurs produits et au développement de leurs marchés. Au centre des préoccupations de l'Association, on retrouve la mise en valeur des produits régionaux et la valorisation de la qualité.

Des commerces, restaurants et gîtes qui ont à cœur le développement des produits régionaux ont joint les rangs de Gaspésie Gourmande. Cette collaboration leur vaut l'appellation de membres complices. Gaspésie Gourmande compte maintenant 47 membres complices qui se sont engagés à vendre et à faire la promotion des produits de nos membres en les intégrant dans leur menu ou sur leurs tablettes.

Les contextes économique et démographique de la Gaspésie obligent souvent les entreprises bioalimentaires régionales à commercialiser leurs produits à l'extérieur de la région. Afin de percer une part de marché au niveau provincial, les entreprises doivent investir beaucoup en promotion et en publicité. Le magazine permettrait une vitrine à l'échelle nationale aux entreprises oeuvrant dans le domaine du bioalimentaire puisqu'il serait distribué partout au Québec, à plus de 40 000 exemplaires. De plus, ce magazine se veut un répertoire bioalimentaire important pour la région et travaillerait à promouvoir la mise en marché des produits bioalimentaires régionaux et à y associer une image de qualité. Les entreprises bioalimentaires en seraient le cœur et la raison d'être dont le but est de faire connaître les membres et de participer directement au développement de leur marché.

Le magazine donnerait de la visibilité aux membres de Gaspésie Gourmande au niveau de l'industrie touristique ainsi que dans les marchés locaux et extérieurs. L'industrie bioalimentaire gaspésienne a le potentiel à devenir un produit d'appel fort pour la région et le tourisme en Gaspésie est une avenue de commercialisation dont les entreprises pourraient davantage tirer profit.

Le projet consiste à réaliser un magazine qui ferait la promotion du bioalimentaire gaspésien auprès de la population locale, nationale et touristique. Ce magazine est une édition spéciale du guide gastronomique touristique publié à chaque année par Gaspésie Gourmande. Ce projet est particulièrement innovateur puisque la Gaspésie serait la première région du Québec à promouvoir les entreprises bioalimentaires par le biais d'un magazine.

Le magazine contiendrait un total de 64 pages en papier couleur glacé. Il serait vendu au coût de 3,95 \$ au Québec et distribué gratuitement en Gaspésie. Pour le Québec, le magazine sera vendu en épicerie alors qu'il sera distribué gratuitement via les offices du tourisme et les membres de Gaspésie Gourmande sur le territoire.

Coût et financement :**Coûts admissibles du projet**

- Conception	74 000 \$
- Correction et traduction	3 000 \$
- Frais de coordination	<u>3 000 \$</u>

Total : 80 000 \$

Structure de financement

- Organisme (autofinancement)	40 000 \$
- MAPAQ	3 000 \$
- MAMR (FDÉ)	17 000 \$
- MDEIE	10 000 \$
- CRÉGÎM	<u>10 000 \$</u>

Total : 80 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT le caractère multisectoriel du projet du fait de ses impacts importants sur les milieux agricole, marin, touristique et culturel de la région;

CONSIDÉRANT que le magazine contribuera à promouvoir la mise en marché des produits bioalimentaires régionaux et à y associer une image de qualité;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les orientations de développement du secteur agroalimentaire et dans la démarche régionale visant à développer le tourisme gourmand en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à **Gaspésie Gourmande** une subvention de **10 000 \$** pour la supporter dans son projet « **Magazine Gaspésie Gourmande** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement pour l'année 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-006

Georges Mamelonet suggère dans le cadre de la réalisation du Magazine Gaspésie Gourmande, de voir à la possibilité de numériser le magazine pour le rendre disponible sur CD et aussi de faire la promotion des marchés publics qui se tiennent en début d'automne partout sur le territoire.

7.1.2.3 Jeux des 50 ans et plus – Gaspé 2006

Le directeur général précise que la corporation Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles est le promoteur du projet. Créé depuis 2003, l'organisme a pour mission d'organiser, annuellement, un rassemblement sportif et culturel mettant en valeur les personnes de 50 ans et plus, le sport, le loisir, la culture, le bénévolat, le travail d'équipe et les réalisations des participants. Cet événement vise à promouvoir l'importance de l'activité physique, l'amélioration de la qualité de vie et la participation sociale chez les aînés.

L'événement est issu de constats comme le manque de motivation, de valorisation, de stimulation à pratiquer des activités sportives, la sédentarité et l'isolement de nos aînés. Tous ces facteurs entraînent une détérioration des capacités fonctionnelles et le développement de maladies chroniques liées au vieillissement, telles : maladie coronarienne, hypercholestérolémie, diabète, ostéoporose. Ce manque d'activités empêche la création de liens intergénérationnels et les opportunités d'échanges avec les organismes du milieu, tout cela au détriment d'une présence active des aînés au sein de la collectivité.

Les Jeux des 50 ans et plus permettent donc une amélioration de la qualité de vie des aînés, en plus de contribuer à réduire l'isolement social, de créer des liens intergénérationnels et d'améliorer l'image du vieillissement dans la population.

La première édition de l'événement s'est déroulée à Caplan en 2004, environ sept cents (700) participants ont répondu à l'invitation. En juin 2005, la deuxième édition de l'événement s'est tenue à Sainte-Anne-des-Monts et a connu le même succès.

Le projet vise à supporter la réalisation de la 3^e édition de l'événement régional qui comprend une cérémonie d'ouverture, des compétitions en loisir et sport dans vingt (20) disciplines, une soirée culturelle, une cérémonie de clôture avec baquet et danse, une soirée de reconnaissance des bénévoles. Cette édition innove en ajoutant, sur le site des Jeux, un salon des 50 ans et plus avec kiosques d'information sur divers thèmes pertinents pour les aînés.

Coût et financement :**Coûts admissibles du projet**

- Salaire de la coordination	20 000 \$
- Frais d'administration (poste, messagerie, fournitures, assurances, téléphonie, reprographie, local, assurance)	20 000 \$
- Déplacement (coordination et comité organisateur)	10 000 \$
- Communication (graphisme, matériel promotionnel, activités de promotion, publicité)	9 000 \$ *
- Traiteurs et sonorisation	17 500 \$
- Médailles, décorations, matériaux	7 000 \$
- Équipements (quilles, golf. radios)	<u>13 000 \$</u>

Total : 105 500 \$

* Coût du projet sur lequel portera spécifiquement le financement de la CRÉ

Structure de financement

- Organisme	3 000 \$
- Partenaires du milieu (Table des aînés, FADOQ, Kino-Québec, Clubs Hôtes)	8 300 \$
- FCADEQ	10 000 \$
- URLSGÎM	10 000 \$
- Ville de Gaspé	10 000 \$
- Fédéral (programme - Nouveaux-Horizons)	10 000 \$
- Provincial (programme - Engagé dans l'action)	10 000 \$
- MRC Côte-de-Gaspé (pacte rural)	5 000 \$
- Ministre Nathalie Normandeau	5 000 \$
- Députée Nancy Charest	500 \$
- CRÉGÎM	<u>5 000 \$</u>

Total : 105 500 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT le partenariat établi autour du projet, sa récurrence, son ampleur et son rayonnement;

CONSIDÉRANT que le projet est issu de constats comme le manque de motivation, de valorisation, de stimulation à la pratique d'activités sportives, la sédentarité et l'isolement de nos aînés;

CONSIDÉRANT que l'événement vise à promouvoir l'importance de l'activité physique, l'amélioration de la qualité de vie et la participation sociale chez les aînés;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à l'organisme **Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles** une subvention de **5 000 \$** pour le supporter dans son projet « **Jeux des 50 ans et plus – Gaspé 2006** ». Ce montant sera puisé à même le volet « **Activités** » du Fonds de développement pour l'année 2005 – 2006.

Le financement de la CRE portera spécifiquement sur le volet « **Communication** » du projet présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-007

7.1.2.4 Programme de recherche et développement en mariculture en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général souligne que l'aquaculture est appelée à combler l'augmentation de la demande mondiale pour les produits aquatiques. La région produit la large part de la production maricole québécoise et mise sur celle-ci pour contribuer à son développement économique. Toutes les stratégies et politiques et de même que tous les plans de développement économique, régional et sectoriel comme la Stratégie plein cap sur la mer, ACCORD, la planification stratégique du MAPAQ, la planification stratégique de la CRE et l'Initiative de diversification de l'économie de Développement économique Canada (DEC) retiennent la mariculture comme priorité de développement économique pour la région.

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a le mandat de favoriser le développement régional et les sciences de la mer. Elle mandate des chercheurs et des techniciens pour contribuer au développement de la mariculture. Elle base ses équipes à Grande-Rivière et à Cap-aux-Meules, au cœur des régions maricoles du Québec, régions qui ne bénéficient pas de la présence d'institution universitaire sur son territoire. Ces chercheurs ont pour mandats d'établir des programmes de recherche permettant de développer des connaissances utiles au développement de l'industrie maricole québécoise, de gérer la réalisation des projets et de transférer les résultats à l'industrie et aux partenaires de recherche.

Une de ces équipes se spécialise dans l'élevage des mollusques, en particulier des principales productions maricoles du Québec, la moule bleue et le pétoncle géant. Une autre vise le démarrage de l'élevage des poissons marins au Québec, en particulier des ombles et des lousps. Une troisième équipe se spécialise dans l'environnement aquacole, elle contribue à assurer le développement durable des élevages. Depuis 1998, plusieurs ententes avec divers partenaires financiers ont permis de maintenir les équipes en recherche et développement jusqu'en 2005.

L'Université du Québec à Rimouski sollicite le partenariat de la CRÉ pour l'établissement d'une entente de financement triennale encadrant les activités de trois équipes de recherche spécialisées en mariculture dans la région.

Le projet vise l'établissement de trois équipes de recherche universitaires spécialisées en conchyliculture, en pisciculture et en environnement maricole, en finançant le salaire de trois chercheurs et de quatre techniciens, pour une période de trois ans.

Le programme conchylicole s'inscrit dans les priorités de l'industrie actuelle : l'amélioration de la performance des deux principales activités industrielles : la moule et le pétoncle. Il cherchera à améliorer la rentabilité des élevages commerciaux par l'accroissement de la densité d'élevage, à minimiser les pertes et maximiser la croissance par la caractérisation des interactions entre les moules et les structures d'élevage, à contribuer au contrôle des espèces indésirables qui affectent la rentabilité des entreprises et à accroître la productivité par les transferts de stocks entre sites de captage de juvéniles et de grossissement.

Le programme sur les poissons marins et anadromes vise la diversification de la mariculture, en générant les connaissances requises pour l'implantation d'une activité industrielle. Il est axé sur l'optimisation de la qualité des géniteurs qui assureront un approvisionnement en juvéniles possédant les meilleurs caractères biologiques possible pour l'industrie, sur l'amélioration des techniques d'élevage et sur l'optimisation des performances. Il est concentré sur les espèces qui ont le meilleur potentiel de développement au Québec : les ombles de fontaine et chevaliers, de même que les lous atlantiques et tachetés.

Le programme sur l'environnement maricole a pour objet de contribuer au développement d'une industrie mariculture durable dans les régions maritimes. Il vise à connaître la capacité de support du milieu marin, les possibilités d'élevage conchylicole dans de nouvelles zones de production et l'effet des élevages sur le milieu naturel et l'effet du celui-ci sur les élevages. Le programme s'intéresse principalement à la conchyliculture puisqu'il s'agit de l'activité maricole la plus développée.

Coût et financement (sur trois ans) :

Coût du projet (sur trois ans)

- Frais d'établissement du programme R & D en mariculture en Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	<u>1 880 900 \$</u>
Total :	1 880 900 \$

Structure de financement

- Organisme	188 100 \$
- MDEIE	300 000 \$
- MAPAQ (Pêches)	620 000 \$
- Développement économique Canada	672 800 \$
- CRÉGIM	<u>100 000 \$</u>

Total : 1 880 900 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les diverses planifications de développement économique, régional et sectoriel comme la Stratégie plein cap sur la mer, ACCORD, la planification stratégique du MAPAQ, la planification stratégique de la CRÉ et l'Initiative de diversification de l'économie de Développement économique Canada (DEC) retiennent la mariculture comme priorité de développement économique pour la région;

CONSIDÉRANT que les activités menées par l'UQAR en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine depuis 1998 ont généré de bons résultats et des retombées positives pour le développement de la production maricole québécoise;

CONSIDÉRANT que le développement de l'industrie maricole québécoise est grandement lié à la R & D et à la présence en région de deux stations de recherche : le centre aquacole marin de Grande-Rivière et la station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la réalisation du programme permet le maintien de sept emplois spécialisés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et que les projets initiés par les chercheurs entraînent la présence en région d'une trentaine d'étudiants gradués, stagiaires et assistants de recherche par année;

CONSIDÉRANT que le projet favorise le développement d'un capital humain scientifique en région et donne accès à une main-d'œuvre compétente pour les organisations régionales.

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et appuyé par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à l'**Université du Québec à Rimouski** une subvention de **100 000 \$** pour la supporter dans son projet « **Programme de recherche et développement en mariculture en GÎM** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement régional et sera réparti à raison de 34 000 \$ pour l'année 2005 – 2006, 33 000 \$ pour l'année 2006 – 2007 et 33 000 \$ pour l'année 2007 – 2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-008

7.2 Volet « Études et recherche » :

7.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Études et recherche », pour l'année financière 2005 – 2006, les

investissements de la CRÉ ont permis de financer cinq (5) projets, soit une implication totale de 102 000 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 359 450 \$.

<u>Projets financés</u>	<u>Investissements</u>	<u>CRÉ</u>
Route bleue de la Gaspésie (660) (CRÉGÎM)	40 000 \$	30 000 \$
Fondation Cornélius Brotherton (784) (Fondation Cornélius Brotherton)	109 600 \$	20 000 \$
Étude sur le lien interrives Gaspésie – Côte-Nord (1098) (Corporation du Lien interrives)	143 100 \$	35 500 \$
Étude pédologique de la Gaspésie (1239) (Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie)	20 000 \$	13 000 \$
Plan de mise en valeur des végétaux thérapeutiques (1262) (Corporation du Lien interrives)	<u>46 750 \$</u>	<u>3 500 \$</u>
Cumulatif :	359 450 \$	102 000 \$

Le directeur général ajoute qu'il y a deux projets en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et que quatre projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.2.2 Prises de décisions et information :

7.2.2.1 École nationale en services correctionnels – Étude de faisabilité technique

Le directeur général précise que le promoteur du projet est le Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine par le biais de Groupe Collégia, un consortium de services en formation continue rattaché au Cégep de la Gaspésie et des Îles et au Cégep de Matane.

Depuis trois (3) ans, Groupe Collégia propose à Carleton-sur-Mer différents programmes visant à former une main-d'œuvre spécialisée pour répondre aux besoins du milieu carcéral. Les résultats obtenus permettent de croire à un fort potentiel de développement pour ce type de formation. Le taux moyen de placement des finissants est de 90 %. Les élèves inscrits à l'attestation d'études collégiales en techniques spécialisées d'intervention en milieu carcéral proviennent à 75 % de l'extérieur de la région. Les perspectives sont intéressantes avec des projections de 2 000 emplois à combler dans les établissements de détention fédéraux, provinciaux et municipaux d'ici 2010.

Les liens d'affaires tissés au fil des années avec les intervenants gouvernementaux et syndicaux du domaine carcéral ont permis, à Groupe Collégia, de développer un nouveau programme d'études d'une durée de 1 845 heures pour répondre davantage à leurs besoins. Au-delà de ces résultats probants, il y a la volonté des responsables des centres de détention de voir la création d'un centre de formation unique pour l'accréditation des futurs employés. La mise en place d'une école nationale dans la Baie-des-Chaleurs permettrait de consolider la position de la région en matière de formation en milieu carcéral, mais surtout de développer un positionnement unique au Québec et dans les Maritimes.

Le projet consiste à réaliser l'analyse technique de différents scénarios d'implantation dans le cadre de l'élaboration du plan d'affaires du projet d'école nationale en services correctionnels dans la Baie-de-Chaleurs. Cette étude permettra de proposer des objectifs de développement, des éléments de concept, un programme architectural, fonctionnel et technique.

Il est également prévu de procéder à l'analyse des potentiels et des contraintes de trois (3) sites ciblés, soit : le centre d'études collégiales de Carleton, l'école Saint-Joseph près du Quai des arts et le centre administratif de la Commission scolaire René-Lévesque. Un programme architectural et une estimation budgétaire des coûts de réalisation seront également produits suite au choix du scénario optimal.

Coût et financement :**Coûts admissibles du projet**

- Rapport intérimaire	12 500 \$
• Cueillette de données, identification des objectifs de développement et des éléments de concept, expertises des sites des scénarios 1, 2 et 3, analyse des potentiels et des contraintes, recommandation sur le meilleur choix	
- Rapport final	
• Développement du concept général et du scénario retenu, validation du programme architectural, estimation budgétaire, scénario de réalisation	<u>7 500 \$</u>
Total :	20 000 \$

Structure de financement

- Organisme	4 000 \$
- CRÉGÎM	<u>16 000 \$</u>
Total :	20 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que Groupe Collégia propose depuis 3 ans à Carleton différents programmes visant à former une main-d'œuvre spécialisée pour répondre aux besoins du milieu carcéral;

CONSIDÉRANT que les résultats obtenus au fil des ans permettent de croire à un fort potentiel de développement pour ce type de formation;

CONSIDÉRANT la volonté des responsables des centres de détention de voir la création d'un centre de formation unique pour l'accréditation de leurs futurs employés;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une école nationale dans la Baie-des-Chaleurs permettrait de consolider la position de la région en matière de formation en milieu carcéral, de développer un positionnement unique au Québec et dans les Maritimes;

CONSIDÉRANT le besoin du Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de réaliser une analyse technique des différents scénarios d'implantation dans le cadre de

l'élaboration du plan d'affaires du projet d'école nationale en services correctionnels dans la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Joël Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au **Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine** une subvention de **16 000 \$** pour le supporter dans son projet « **École nationale en services correctionnels – Étude de faisabilité technique** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Études et recherches »** du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-009

7.2.2.2 MFR Avignon – Étude de faisabilité et plan d'affaires – Phase 2

Le directeur général rappelle que depuis 2002, de nombreuses démarches et activités ont été réalisées dans la MRC d'Avignon pour étudier le concept des Maisons familiales rurales (MFR), soit : missions d'échanges en France, séminaires, visites exploratoires au Granit, accueil de délégations françaises, participations à des congrès internationaux. Un comité de suivi s'est formé afin de réaliser une étude de pré-faisabilité pour l'implantation d'une MFR sur le territoire.

Les intervenants concernés avaient comme cibles communes d'intéresser la population des jeunes et des adultes du milieu rural à terminer leurs études secondaires, tout en apprenant et pratiquant un métier dans leur milieu. On visait ainsi la revitalisation de la région des Plateaux, des familles et le développement des petites et moyennes entreprises de la région. Le concept des MFR, ayant déjà fait ses preuves au Québec dans la MRC du Granit, apparaît donc une solution envisageable pour répondre à la problématique de l'exode des jeunes, de la sous-scolarisation et de la dévitalisation du milieu rural.

Une première phase d'étude de pré-faisabilité a été menée, à l'hiver 2005, par le Groupement agro-forestier de la Ristigouche inc. (GAFR), sur une période de quatre (4) mois. Elle a permis de mobiliser la population cible de la région Matapédia-Les Plateaux, ainsi que les partenaires et organismes du milieu, d'identifier les besoins et intérêts des jeunes et des familles pour l'implantation d'une MFR. Une liste des entreprises a été réalisée et un premier sondage d'intérêt a été effectué. Le 20 juin 2005, le dépôt du rapport final se faisait auprès des membres des comités, des organismes financiers et différents partenaires. Les résultats d'analyse étaient concluants et les responsables de l'étude recommandaient la poursuite de la phase II du projet.

À l'été 2005, des parents et entrepreneurs de la région Matapédia-Les Plateaux, pour la plupart agriculteurs et agricultrices, s'associent pour former la Coopérative de solidarité MFR-Gaspésie-Les Plateaux et pour prendre en charge la phase II de l'étude de faisabilité et du plan d'affaires.

Contrairement à la première phase du projet, celle-ci sera effectuée par un chargé de projet. Le modèle utilisé sera celui qui prévaut dans les autres projets d'implantation de MFR de la province, soit une ressource qui effectue l'ensemble du travail et coordonne en même temps, le comité de la Coopérative MFR Matapédia-Les Plateaux. L'expérience développée au Québec et dans d'autres pays démontre qu'il est préférable que le travail soit effectué sur une plus longue période et par une même ressource, puisque la partie de mobilisation et de concertation est aussi importante que l'analyse de faisabilité et des coûts et revenus. La durée prévue pour le projet est de 14 mois, soit jusqu'au moment prévu pour la préparation de l'implantation, soit de février 2006 à mars 2007 pour une ouverture éventuelle en septembre 2007.

À la lumière des recommandations transmises par les consultants et par les conseillers de MFR-Québec afin d'assurer la pérennité et la rentabilité de la MFR, il est conseillé d'élargir le territoire visé par l'étude afin d'augmenter la clientèle d'utilisateurs de la MFR dans les secteurs de formation visés. On se rappellera, qu'une MFR peut changer de secteur de formation après quelques années, lorsqu'il y a assez de clientèle formée pour les besoins de développement local. Cela est rendu possible puisqu'une MFR n'a pas à supporter d'infrastructures ou d'ateliers pour l'enseignement, puisque cela se fait en entreprises. Le territoire visé couvrira un rayon de 100 kilomètres à partir de Saint-Alexis-de-Matapédia et touchera la frontière du Nouveau-Brunswick et la Baie-des-Chaleurs sur le territoire du Québec.

Les secteurs de formation agricole et acéricole seront, dans un premier temps, les deux secteurs visés par l'étude. Toutefois, un troisième secteur de formation encore non identifié devra faire l'objet de l'étude et restera à être déterminé.

Les objectifs poursuivis :

- Poursuivre les activités d'information et de mobilisation sur le territoire déjà étudié en phase I et sur le nouveau territoire visé;
- Identifier les clientèles potentielles dans le périmètre déterminé, et analyser leurs caractéristiques, leurs besoins de formation et établir le nombre stratégique d'utilisateurs de la MFR dans les secteurs de formation ciblés;
- Cibler les entreprises potentielles dans le secteur agricole et acéricole et effectuer un sondage d'intérêt comme maître de stages;
- Analyser les coûts et revenus de formation des différentes clientèles en fonction du secteur de formation et de la provenance de l'étudiant (N.B., Qc);
- Identifier pour l'avenir, les activités possibles de la Coopérative de solidarité MFR-Les Plateaux pour générer d'autres sources de revenus qui contribueront à la revitalisation du développement du milieu;
- Évaluer les coûts d'amélioration locative d'un bâtiment pouvant servir à l'hébergement de la MFR et négocier les conditions d'utilisation;

- Assurer un support technique à l'association de la Coopérative de solidarité MFR Gaspésie-Les Plateaux;
- Élaborer le plan d'affaires.

Coût et financement :

Coût du projet

Ressources humaines 39 450 \$

Consultants externes, secrétariat,
frais de représentation, professeurs et/ou
étudiants Chaire UL, experts externes
(bâtiments, juridiques, autres)

Frais de déplacements 16 350 \$

Consultants externes, secrétariat, frais représentation
professeurs/étudiants Chaire Université Laval

Papeterie et autres frais 5 000 \$

Total : 60 800 \$

Structure de financement

- Coopérative MFR Gaspésie-Les Plateaux	500 \$
- Commission scolaire René-Lévesque	5 000 \$
- U.P.A Gaspésie	1 000 \$
- Professeurs et/ou étudiants Chaire U. Laval	5 850 \$
- Syndicat de base Les Plateaux	450 \$
- Caisse populaire Monts et Rivières	1 000 \$
- Vice-présidence régionale Desjardins	500 \$
- Fonds de diversification économique	10 000 \$
- Fondation Communautaire Gaspésie-Les Îles	25 000 \$
- C.L.D Avignon	500 \$
- S.A.D.C Baie-des-Chaleurs	1000 \$
- CRÉGÎM	<u>10 000 \$</u>

Total : 60 800 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'implication financière de la CRÉGÎM dans la réalisation de la phase 1 de l'étude de pré faisabilité;

CONSIDÉRANT les conclusions positives de la première phase de l'étude de pré faisabilité et l'intérêt des intervenants d'en poursuivre la phase 2;

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis, le territoire visé, les secteurs de formation identifiés et le partenariat autour du projet.

IL EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde à la **Coopérative de solidarité MFR Gaspésie-Les Plateaux** une subvention de **10 000 \$** pour la supporter dans son projet « **MFR Avignon – Étude de faisabilité et plan d'affaires – Phase 2** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Études et recherches »** du Fonds de développement régional pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-010

7.3 Volet « Ententes spécifiques » :

7.3.1 État de situation

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du tableau inclus dans leur dossier de réunion présentant l'état de situation des ententes spécifiques en cours de traitement à la CRÉ. Il faut ajouter au bilan pour qu'il soit complet, le projet de renouvellement d'entente spécifique pour la mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie.

Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document pour chacune des ententes et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Suite à la lecture du document et aux compléments d'information fournis par le directeur général sur chacun des projets d'entente spécifique, il a été convenu par les administrateurs d'adopter une résolution pour valider le bilan des ententes spécifiques en cours et le transmettre au MAMR.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Georges Mamelonet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine transmette au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), le bilan des ententes spécifiques en cours de traitement à la CRÉ.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-011

7.3.2 Consolidation et développement des entreprises agricoles

Le directeur général souligne que « Faire sa marque dans le respect du milieu », est la vision que s'est donnée le secteur agroalimentaire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine lors d'un forum régional tenu le 25 février 2005. En cette occasion, les acteurs et les partenaires régionaux ont identifié les principaux enjeux du secteur, soit : consolider et développer les entreprises, offrir des outils et un environnement favorable aux entreprises, diversifier et accroître les activités et finalement, protéger et mettre en valeur le territoire et les activités agricoles. À partir de ces enjeux, la région a développé son plan stratégique pour la période 2005 – 2010 qui identifie des objectifs et des moyens qui lui permettront de relever les nombreux défis auxquels doit faire face une agriculture en région éloignée.

Cet exercice a permis de constater que la pérennité du secteur agroalimentaire régional doit non seulement passer par une augmentation de la taille et de l'efficacité des entreprises, mais également par la diversification de la production et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits agroalimentaires. Pour ce faire, les entreprises doivent investir dans des projets qui leur permettront de générer des revenus convenables tout en les rendant attractives pour une relève éventuelle. En effet, le faible niveau de revenus des entreprises de la région, 89 000 \$ comparativement à 245 000 \$ pour la moyenne provinciale (La Financière 2001), fait en sorte qu'elles sont fragiles et ont souvent de la difficulté à traverser des périodes difficiles; ce qui, de plus, les rend inintéressantes à un éventuel transfert.

En conséquence, une aide financière complémentaire aux mesures existantes offrant un appui à la mise en œuvre de la planification stratégique permettrait de maintenir un secteur d'activités primordial pour la région.

Mesure d'aide

La mesure proposée vise particulièrement à supporter les investissements dans la consolidation et le développement d'entreprises traditionnelles et de créneaux, dans l'innovation et le développement d'expertise et finalement, dans les initiatives de mise en valeur du territoire et des activités agricoles. Cette mesure, nécessaire à la mise en œuvre de la planification stratégique, se veut complémentaire aux programmes d'aide existants. En voici les principaux volets :

Volet « Consolidation et développement des entreprises agroalimentaires »

Ce volet cherche à optimiser l'effet de levier produit par les investissements. L'aide financière est assujettie à la participation de l'entreprise à une démarche globale d'accompagnement. Celle-ci débute par une évaluation financière de l'entreprise dans le cadre du *programme des services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes* et se poursuit par l'élaboration d'un plan d'affaires ou d'actions démontrant la nature productive des investissements projetés. De plus, si l'entreprise ne possède pas d'outils adéquats de gestion, de contrôle et de régie, elle devra s'assurer d'en acquérir pour la réalisation du projet.

Dans un deuxième temps, l'aide financière est calculée sur la base des investissements productifs à court et moyen termes et peut représenter jusqu'à 40 % du coût du projet

pour un maximum de 50 000 \$ par entreprise pour la durée du programme. Finalement, le montant de l'aide financière accordée est divisé en trois parties. La première, représentant 50 % du montant de l'aide financière, est applicable sur le remboursement d'intérêts du prêt consenti pour la réalisation du projet. La deuxième, équivalente à 45 % du montant de l'aide, s'applique sur les investissements productifs et la troisième et dernière partie de 5 % permet à l'entreprise d'acquérir des outils de gestion, de contrôle et de régie.

Volet « Transition des entreprises engagées dans la production de marchés de créneaux »

Ce volet vise à soutenir les entreprises de production engagées dans une diversification vers les productions destinées aux marchés de créneaux. Ce soutien tient compte du fait que la transition, en plus d'impliquer des investissements, entraîne bien souvent un manque à gagner lors des premières années.

Pour les deux volets précédents, les besoins financiers nécessaires ont été estimés pour trois ans sur la base des projets soutenus par la Financière agricole et le MAPAQ au cours des dernières années. À partir de ces éléments, il a été évalué que 80 projets d'une valeur moyenne de 75 000 \$ permettraient au secteur agroalimentaire régional de se consolider, de se développer et de maintenir une masse critique nécessaire à la présence de services en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Afin d'atteindre les objectifs, une enveloppe de 2,4 M\$ sur trois ans est nécessaire.

Volet « Innovation et expérimentation »

Ce volet vise à soutenir la réalisation de projets d'essais et d'expérimentation et le transfert d'expertise à la ferme. Les besoins pour ce volet sont de 60 000 \$ sur trois ans, montant consenti sur acceptation de projets spécifiques.

Volet « Initiatives de mise en valeur du territoire et des activités agricoles »

Ce volet vise à soutenir les projets qui ont pour effet de mettre en valeur le potentiel agricole d'une localité. Ces projets devront avoir pour objectif d'accroître ou de diversifier les activités agricoles ou de développer les fonctions complémentaires de l'agriculture en réponse aux besoins des communautés locales. Un montant de 90 000 \$ sur trois ans est prévu pour ce volet.

Enveloppe nécessaire

Une enveloppe globale de 2,55 M\$, répartie sur trois ans, permettra de soutenir adéquatement la mise en œuvre de la planification stratégique régionale du secteur agroalimentaire. Ces investissements nécessaires à la pérennité de l'agriculture en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ne sauront se faire sans une contribution du milieu dans lequel elle se développe.

Georges Mamelonet suggère d'aborder l'aspect de l'immigration comme apport potentiel dans le projet d'entente spécifique et aussi la déréglementation nécessaire des

programmes et normes du MAPAQ pour favoriser le développement et la pérennité de l'agriculture en région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance de l'agriculture dans le développement économique de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la pérennité de l'agriculture a un impact important sur la survie et le développement des communautés rurales contribuant ainsi à l'occupation dynamique de notre territoire;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par le milieu agricole régional;

CONSIDÉRANT les priorités de développement économique de la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine amorce des discussions avec les différents partenaires régionaux et gouvernementaux pour la signature d'une entente spécifique portant sur la pérennité de l'agriculture dans la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-012

8. MANDATS CONFIÉS À LA CRÉ :

8.1 Commission forestière régionale (CFR)

Le directeur général fait un bref retour sur le processus menant à l'implantation d'une commission forestière régionale (CFR), mandat que lui a confié le gouvernement. Il rappelle que la CFR a pour mission d'encadrer régionalement les activités de protection, d'aménagement et de mise en valeur des terres et ressources ligneuses, agroforestières et fauniques des forêts publique et privée. Ce processus d'implantation est en cours et fera l'objet de présentation au conseil d'administration de la CRÉ au fur et à mesure des étapes de réalisation.

Le président en profite pour réitérer auprès des membres du conseil d'administration de la CRÉ le besoin de tenir une journée d'information et de réflexion sur les dossiers importants pour la région dont celui du secteur forestier.

Il est suggéré de tenir prochainement « un lac à l'épaule » pour prendre connaissance et traiter en profondeur des dossiers importants de la région afin d'en comprendre tous les aspects et mieux cerner les enjeux régionaux.

Après discussions, il est convenu de tenir ce « lac à l'épaule » mercredi, le 29 mars prochain au Gîte du Mont-Albert en marge des réunions de travail et publique 30 – 31

mars. Un projet d'ordre du jour de cette rencontre à huis clos, sera présenté à la prochaine réunion de la CRÉ le 24 février.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9. SUIVI DE LA TABLE QUÉBEC-RÉGIONS :

9.1 Financement des CRÉ

Le directeur général mentionne que lors des récentes rencontres de la TQR (Table Québec-Régions) le financement des conférences régionales des élu(e)s a fait l'objet de discussions. Afin de documenter ce sujet, le MAMR a demandé à chacune des CRÉ de présenter les mandats qui nous sont confiés par les ministères et par le milieu. Le MAMR a demandé aux ministères de faire un exercice semblable pour inventorier les mandats qui nous sont dévolus.

La problématique du financement des CRÉ est d'actualité, car avec les nombreux mandats que le gouvernement et le milieu confie à nos organisations la plupart des CRÉ se plaignent d'un sous-financement et de leur incapacité à bien remplir ces mandats. De plus, le budget global du FDR n'a pas été ajusté depuis plusieurs années et certaines CRÉ des régions plus centrales questionnent les budgets plus importants qui ont été versés aux CRÉ des régions plus éloignées, notamment notre région qui bénéficie du plus gros budget après celui de Montréal.

Le directeur général ajoute que la permanence de la CRÉ a répondu à la demande du MAMR et dépose au conseil d'administration les fiches d'information qui leur ont été transmises. Il invite les administrateurs à prendre connaissance du tableau présentant l'ensemble des mandats confiés à la CRÉ à la fois par les ministères et organismes gouvernementaux et aussi par les organismes du milieu.

Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

La prochaine réunion de la TQR se tiendra les 9 et 10 février prochain à Québec.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10. REMPLACEMENT DU MANDATAIRE-CONSEIL « TRANSPORTS – ÎLES-DE-LA-MADELEINE »

Le directeur général précise que lors de la séance de la Commission consultative sur les transports aux Îles-de-la-Madeleine en décembre dernier, les membres ont été informés de la volonté du nouveau conseil municipal de reprendre le leadership en matière de liens avec le continent. Il est apparu essentiel pour le nouveau conseil municipal que ce soit un de ses membres qui agisse à titre de porte-parole de la collectivité en ce qui a trait aux dossiers transports maritime et aérien.

C'est le nouveau maire des Îles, monsieur Joël Arseneau qui sera le porte-parole en matière de transports aux Îles-de-la-Madeleine. Monsieur Arseneau agira également à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Transports – Îles-de-la-Madeleine » pour la CRÉ.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la volonté du nouveau conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine de reprendre le leadership en matière de liens avec le continent;

CONSIDÉRANT qu'il est apparu essentiel pour le nouveau conseil municipal que ce soit un de ses membres qui agisse à titre de porte-parole de la collectivité en ce qui a trait aux dossiers transports maritime et aérien;

CONSIDÉRANT que le porte-parole en matière de transports aux Îles-de-la-Madeleine sera le nouveau maire des Îles, monsieur Joël Arseneau;

CONSIDÉRANT que monsieur Arseneau agira également à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Transports – Îles-de-la-Madeleine » pour la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Berthe Vigneau et appuyé par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accepte et entérine la nomination de monsieur Joël Arseneau au titre de mandataire-conseil pour le secteur « Transports – Îles-de-la-Madeleine ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-013

11. **PLANIFICATION DES ACTIONS JEUNESSE STRUCTURANTES POUR L'ANNÉE 2006 – 2007 DE LA COMMISSION JEUNESSE GASPÉSIE-LES ÎLES – DEMANDE D'APPUI**

Le directeur général mentionne que dans le cadre de la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), la Commission jeunesse Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine a eu le mandat d'assurer la mobilisation des jeunes, des organismes jeunesse et des partenaires régionaux autour de projets d'actions jeunesse structurantes. L'article 3.1.9 de la convention d'aide financière avec le Secrétariat à la jeunesse stipule qu'il faut déposer au ministre, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la planification des actions jeunesse structurantes (AJS) prévues à compter du 1^{er} avril suivant. La planification précise les priorités retenues, les AJS prévues et en cours de réalisation et les montants alloués pour la prochaine année fiscale.

Dans un contexte de régionalisation du FRIJ, la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine investira, en 2006 – 2007, cinq cent soixante-douze mille dollars (572 000 \$) à la mise sur pied de deux actions jeunesse structurantes qui auront des impacts significatifs sur le développement de la jeunesse de notre région et sur l'atteinte et le maintien d'un solde migratoire positif chez les jeunes.

En tant qu'instance régionale de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Commission jeunesse demande à la CRÉ de valider la planification 2006 – 2007 des actions jeunesse structurantes adressée au Secrétariat à la jeunesse. Cette démarche viendra confirmer et appuyer les choix faits par et pour la jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a déjà appuyé les priorités d'intervention de l'action jeunesse structurante portant sur le retour, l'établissement et la rétention des jeunes en région;

CONSIDÉRANT que l'ajout de l'action jeunesse structurante « Rassemblement jeunesse », permettra aux organismes liés à la jeunesse ainsi qu'à la Commission jeunesse d'identifier les priorités jeunesse et de conduire à une plus grande cohésion dans les actions et les interventions;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission jeunesse ont unanimement convenu, en septembre 2005, d'actualiser les priorités d'intervention jeunesse en fonction de l'opinion éclairée des jeunes;

CONSIDÉRANT que l'appui de la CRÉ vient confirmer son accord avec la planification des actions jeunesse structurantes par et pour les jeunes de la région pour l'année 2006 – 2007 faite par la Commission jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine la planification des actions jeunesse structurantes 2006 – 2007 de la Commission jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-014

12. **CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE BSL/GÎM**

Le directeur général rappelle le contexte du dossier à l'effet que les commissions scolaires offrent un ensemble de programmes autorisés à la carte de l'enseignement professionnel. Les réalités démographiques et socio-économiques des territoires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine génèrent une baisse de clientèle étudiante et font en sorte que de plus en plus de programmes ne se financent plus ou même ne se donnent plus faute de clientèle. Ces réalités ont conduit les institutions de formation à se concerter et à réfléchir ensemble aux possibilités de contourner cette problématique majeure.

Par ailleurs, il y a une clientèle potentielle pour la formation professionnelle qui quitte le système d'éducation sans avoir obtenu les prérequis gagnants pour se tailler une place sur le marché du travail. On note à ce propos qu'il y a encore 20 % des jeunes qui n'obtiennent pas de diplôme secondaire et que 20 % de ceux qui obtiennent un diplôme d'études secondaires ne poursuivent pas leur parcours vers une formation qualifiante. Il y a aussi la clientèle adulte qui, plus difficilement mobile dû à ses responsabilités familiales notamment, ne trouve pas réponse aux programmes inscrits à la carte de la commission scolaire de son territoire.

Les commissions scolaires des deux régions reconnaissent qu'elles sont à la fois engagées individuellement dans le développement des milieux locaux qu'elles desservent et sont associées collectivement au développement régional. Elles reconnaissent certains impacts négatifs de la compétition actuelle pour le recrutement des élèves. Elles reconnaissent également que l'ensemble des programmes disponibles pourrait être utilisé avec davantage d'efficacité pour le bénéfice des deux régions concernées.

Le 1^{er} novembre dernier, les commissions scolaires des Monts et Marées, des Phares, du Fleuve-et-des-Lacs, de Kamouraska–Rivière-du-Loup, des Îles, des Chic-Chocs et René-Lévesque ont signé une entente visant la consolidation et le développement en coopération de la formation professionnelle.

Cette entente est unique au Québec et poursuit les buts suivants :

- Préserver l'offre actuelle en formation professionnelle;
- Permettre aux commissions scolaires d'offrir à la clientèle de leur milieu des programmes disponibles et mobiles à la carte de l'enseignement professionnel des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Le 12 janvier dernier, des représentants des commissions scolaires, des CRÉ, du MELS, du MESS, du MAMR, du MDEIE des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont tenu une rencontre de travail pour échanger sur un projet de création d'un partenariat financier totalisant 1 540 000 \$ pour assurer la mobilité des programmes et la viabilité des petits groupes.

Les directions du MESS, des CRÉ ainsi que les commissions scolaires s'engagent à faire les démarches nécessaires pour assurer leur participation financière pour un total de 540 000 \$. Les directions du MAMR et le MDEIE ont donné leur appui au projet de financement. Une correspondance a par ailleurs été adressée au ministre de l'Éducation, M. Jean-Marc Fournier, afin qu'il accorde un soutien financier à ce projet de l'ordre de 1 000 000 \$, permettant ainsi la réalisation de ce projet.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la formation et la qualification de la population régionale constituent un enjeu incontournable à l'égard du développement social et économique de la région;

CONSIDÉRANT l'implication de la CRÉ dans l'ensemble des actions menées depuis quelques années en lien avec le rehaussement de la scolarisation, de la qualification et des compétences de la population régionale;

CONSIDÉRANT que les réalités démographiques et socio-économiques des territoires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine génèrent une baisse de la clientèle étudiante de sorte que de plus en plus de programmes ne se financent plus ou même ne se donnent plus par manque de clientèle;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires des deux régions reconnaissent que l'ensemble des programmes à la carte pourrait être utilisé avec davantage d'efficacité pour le bénéfice des clientèles qu'elles desservent;

CONSIDÉRANT que le plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 2005 – 2008 prévoit assurer un soutien particulier aux commissions scolaires éloignées des grands centres pour consolider l'offre de services éducatifs en région;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat signée par les commissions scolaires des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine en novembre dernier visant la consolidation et le développement en coopération de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que cette entente contribuera à préserver l'offre régionale actuelle en rendant mobiles certains programmes identifiés par la concertation pour mieux répondre aux besoins locaux.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine s'implique dans la démarche en cours et collabore à obtenir, avec les partenaires impliqués, le financement nécessaire à la mise en œuvre de ce concept novateur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-015

13. RÉFORME DE LA LOI ÉLECTORALE

Le directeur général souligne que le 15 décembre dernier, le gouvernement du Québec déposait un avant-projet de loi sur la réforme de la Loi électorale et créait une *Commission spéciale sur la Loi électorale* chargée de l'étude de l'avant-projet de loi.

Un des éléments importants de la réforme est la révision du mode de scrutin par l'instauration de la *proportionnelle mixte* qui prévoit l'élection de 127 député(e)s selon deux formes de scrutin :

- 77 député(e)s élu(e)s dans des circonscriptions électorales (selon le mode de scrutin actuel);
- 50 député(e)s élu(e)s dans des districts (selon le mode de scrutin proportionnel).

Sauf exceptions, chacun d'entre eux est formé de 3 circonscriptions auxquelles s'ajoutent 2 sièges de district, le nombre de districts variant entre 24 et 27. Donc, sur le territoire couvrant chaque district, il y aurait généralement 5 élu(e)s, soit 3 député(e)s de circonscription et 2 député(e)s de district.

De plus, considérant leurs réalités géographiques, l'avant-projet de loi propose de maintenir une circonscription pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine et la création d'une circonscription pour le Nunavik.

La région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine comprend actuellement les trois comtés de Bonaventure, Gaspé et des Îles. Heureusement, la permanence de ce dernier comté serait assurée par la nouvelle loi qui prévoit lui accorder un statut particulier. Quant aux comtés de Bonaventure et de Gaspé, leur nombre d'électeurs, respectivement de 28 869 et de 28 998, ne leur permettrait pas de survivre à l'éventuelle nouvelle loi qui stipulera un minimum de 32 035 électeurs par comté ou circonscription. D'où la menace réelle pour la Gaspésie de se retrouver avec un seul comté pour son grand territoire. Autres conséquences directes d'un tel changement, une diminution significative du poids politique de la région à l'Assemblée nationale de même qu'une réduction de l'accessibilité de l'électorat gaspésien à son unique député.

L'audition régionale se tiendra à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, le 15 février prochain, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. La Conférence régionale des élu(e)s est invitée à y présenter un mémoire.

Puisqu'il s'agit d'un avant-projet, les administrateurs ont convenu après discussions, que la CRÉ fasse savoir le 15 février à la Commission responsable de la consultation sur cette réforme, son total désaccord sur toute formule qui contribue à l'affaiblissement du poids politique des régions dites ressources. Il est également convenu de présenter lors de cette consultation un argumentaire qui prend en compte plusieurs critères autres que ceux qui sont basés essentiellement sur la densité de population, notamment celui de l'occupation du territoire et les spécificités propres au milieu rural. Le président invite les membres élus à être présents à cette audition et fasse connaître leur désaccord.

Après discussions,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit un avant-projet de loi sur la réforme de la Loi électorale;

CONSIDÉRANT que la proposition comprise dans cet avant-projet de réforme constitue un affaiblissement du poids politique des régions dites ressources.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans un premier temps fasse savoir le 15 février à la Commission responsable de la consultation sur cette réforme, son total désaccord sur toute formule qui contribue à l'affaiblissement

du poids politique des régions dites ressources et développe par la suite un argumentaire qui prend en compte plusieurs critères autres que ceux qui sont basés essentiellement sur la densité de population, notamment celui de l'occupation du territoire et les spécificités propres au milieu rural

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-016

14. DOSSIERS FORESTIERS :

14.1 État de situation du développement des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Le directeur général mentionne qu'on reconnaît régionalement les produits forestiers non ligneux (PFNL) comme une source de revitalisation intéressante à condition que son développement soit structuré. La CRÉ en a fait l'une de ses priorités et c'est dans ce contexte qu'elle avait commandé au Consortium, un plan de développement spécifique aux PFNL. Suite au dépôt de ce plan, en mai 2005, la CRÉ a fait l'embauche d'un coordonnateur pour le développement des produits forestiers non ligneux grâce à des fonds provenant de l'enveloppe du Volet 2.

Le principal mandat du coordonnateur est donc de mettre en œuvre ce plan de développement. Il est également responsable de la coordination du comité régional PFNL. Ce comité avait été mis en place par le Consortium en décembre 2004 suite à une volonté régionale de créer un lieu d'échanges et de réflexion sur le développement des PFNL. Ce comité a été très actif dans la validation du plan de développement et du plan d'action du coordonnateur. Il a actuellement composé d'une vingtaine de représentants de différentes organisations : CRÉ, MAPAQ, MRNF, DEC, UPA, Table de concertation agroalimentaire, Consortium, FGFG, Syndicat de producteurs forestiers de la Gaspésie, Coopérative de développement régional, consultants et entreprises privés, coordonnateurs des comités agroforestiers (Haute-Gaspésie, Rocher-Percé), Coop solidarité Rocher-Percé.

Depuis la mise en place du coordonnateur, voici 4 mois, les actions ont principalement touché au réseautage régional et extrarégional, à l'appui de promoteurs dans la réalisation de leurs projets et à la sélection de foyers de développement prioritaires.

Ces foyers sont les suivants :

Culture de plantes à valeur thérapeutique en sous-étage d'érablière :

Des tests de culture en érablières de plantes médicinales, telles que le ginseng, sont réalisés depuis 2003. Ces expérimentations, mises en place et suivies grâce au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II), ont amené des résultats intéressants. Ces différents essais avaient été réalisés en terre privée. Par ailleurs, certains propriétaires intéressés, particulièrement en Haute-Gaspésie, exploitent des érablières en terre publique par l'entremise du permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine de l'État, émis par

le MRNF. Une demande est donc actuellement en cours afin d'offrir à ces derniers, la possibilité de cultiver en sous-étage de ces érablières exploitées et ainsi voir leurs revenus se diversifier dans un contexte de durabilité. A priori, le MRNF semble ouvert à cette proposition.

Parallèlement à cette démarche, des activités de transfert d'information, adaptées aux besoins régionaux tels que des guides techniques, des formations et sites de démonstration, devraient être réalisées dans les prochains mois.

Mise en place d'un réseau de cueillette de champignons sauvages

Dans une autre mesure et afin de faire profiter un segment plus large de la population, nous sommes à regarder la mise en place d'un réseau de cueillette de champignons sauvages. Présentement sur le territoire, une étude étalée sur 3 ans vise à acquérir des connaissances sur l'écologie de différents champignons à potentiel commercial. Le Consortium est l'organisme responsable sur le territoire de cette étude en partenariat avec différentes universités et une étudiante à la maîtrise. Parallèlement à ce projet, la province est sur le point de mettre en place une association (Association pour la commercialisation des champignons forestiers) mais également la mise en place d'un réseau de cueilleurs de champignons dans différentes régions du Québec. Le coordonnateur PFNL régional, en plus de suivre de près les activités de cette association, veut participer activement à la mise en place de cette filière afin que les intérêts régionaux soient respectés.

Des activités de formation partout en Gaspésie seront l'un des volets de cette mise en place prévue pour la saison 2006. Une formation générale de base pour les cueilleurs est également à évaluer.

Centre de documentation PFNL et agroforestier

Afin de faciliter la diffusion de diverses informations et liens pertinents reliés aux PFNL, nous regardons la possibilité d'optimiser un site Internet actuellement existant, soit celui du Consortium. Une section de ce site pourrait donc devenir une centrale d'information spécifique à ces domaines et adaptée aux besoins régionaux.

Accompagnement de promoteurs dans la réalisation de leur projet

Le coordonnateur PFNL fait maintenant partie de la Table pour la mise en valeur de l'agroforesterie en Haute-Gaspésie et continu d'accompagner les promoteurs, la Fédération des Groupements forestiers de la Gaspésie (FGFG) et le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, dans la réalisation du projet qui vise à cibler des pistes de développement PFNL. Ces deux projets ont reçu une contribution financière de la CRÉ.

Par rapport au comité, le coordonnateur travaille, entre autres, à mettre en place une définition précise des PFNL ainsi que des catégories suffisamment élaborées de PFNL afin d'obtenir une constance dans l'interprétation et pour proposer un cadre pour la prise de décision dans l'octroi de subventions.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14.2 État de situation du Volet II 2006 – 2007

Le directeur général mentionne qu'à l'automne 2005, la responsable du suivi a effectué au moins une visite-terrain par projet le nécessitant. Aucun problème majeur n'a été relevé.

La date butoir pour la remise des rapports finaux des projets bénéficiant du PMVRMF (Volet II) étant le 3 février 2006, le cycle annuel du programme sera bientôt complété. Il reste à vérifier et à analyser les rapports finaux qui seront remis d'ici là, à clore l'année financière 2005 – 2006 du programme et à réaliser le rapport d'activité annuel. Si des fonds se libèrent d'ici le 31 mars 2006, ce montant sera redistribué vers d'autres promoteurs ou organismes qui en auront fait la demande ou sera ajouté au budget de l'an prochain.

Par ailleurs, tel qu'annoncé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans les réponses au plan d'action pour atténuer les impacts de la baisse de possibilité forestière, le programme devrait continuer jusqu'en 2009. Le Volet II est donc relancé pour l'année 2006 – 2007 et une annonce dans les médias invitant les promoteurs à déposer de nouveaux projets sera diffusée sous peu. La date limite pour ce dépôt a été fixée au 31 mars 2006.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14.3 Relance de certaines demandes faites dans le cadre du plan d'action pour atténuer les impacts de la possibilité forestière

Le directeur général mentionne qu'en juin 2005, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a déposé son plan d'action pour atténuer les impacts de la baisse de possibilité forestière. Lors des réponses gouvernementales annoncées en octobre, la CRÉ avait trouvé convenables ces réponses. Elle avait, toutefois, exprimé au gouvernement sa vive déception de ne voir aucun financement pour le transfert et l'acquisition de connaissance et ses inquiétudes quant aux budgets des années suivantes concernant les travaux sylvicoles supplémentaires et le programme de création d'emplois en forêt (PCEF). La CRÉ s'était aussi étonnée de ne voir aucune mesure concernant la forêt privée alors qu'elle était considérée comme une solution naturelle à la baisse de possibilité forestière. Ces commentaires ont été envoyés au ministre Corbeil le 24 octobre 2005 et aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Il importe, toutefois, de relancer ces dossiers.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

La première mesure décrite au plan d'action était d'assurer la réalisation des travaux supplémentaires prévus aux stratégies d'aménagement des PGAF jusqu'en 2008, date du renouvellement de ces derniers. Lors des réponses gouvernementales au plan d'action, un montant de 300 000 \$ fut annoncé à cette fin, pour l'année 2005. La CRÉ a apprécié cette intervention commune du MRNF et du MAMR. Pourtant, aucune mention

n'a été faite concernant le financement de ces travaux pour les deux années subséquentes.

Dans le but d'optimiser la réalisation des travaux supplémentaires, dans le contexte où les industriels n'ont pas l'obligation de les réaliser, il serait pertinent que le montant nécessaire au financement des travaux soit versé intégralement à Rexforêt. Ce dernier travaillera avec les organismes d'aménagement pour l'exécution et assurera la planification, en partenariat avec l'industrie forestière s'il y a lieu. Bien que cette solution soit la meilleure pour la région, elle oblige le ministre à aller au Conseil du trésor pour demander le montant nécessaire. Ici, l'appui de Nathalie Normandeau serait crucial. C'est cette mesure qui avait été déposée dans le plan d'action et la mettre de l'avant une nouvelle fois est cohérent.

Rexforêt et la Coopérative d'aménagement Baie-des-Chaleurs font actuellement une démarche similaire auprès de la ministre Nathalie Normandeau. La Fédération des Groupements forestiers de la Gaspésie participe aussi depuis peu à la réflexion.

LE FINANCEMENT POUR LE TRANSFERT ET L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE

Le 23 novembre, la CRÉ s'est associée au Consortium en foresterie pour monter un projet de financement. Ce projet a été envoyé au ministre Corbeil et à Nathalie Normandeau. Le Consortium est aussi allé chercher des appuis à la direction de la recherche forestière (DRF) du MRNF.

Rappelons que contrairement à la plupart des autres régions forestières du Québec, la Gaspésie ne possède ni université, ni centre de recherche, ni chaire de recherche forestière, ni d'autres organismes voués à la recherche forestière proprement dite ou à la recherche dans un domaine associé au milieu forestier. Les ressources régionales humaines et financières affectées à la recherche forestière sont faibles et proviennent en grande partie du Volet I du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet qui est d'ailleurs passé de 600 000 \$ pour l'acquisition de connaissance à 150 000 \$ en 2004. Avant la réalisation des travaux du Consortium, la région ne disposait ni d'orientations régionales cohérentes en matière d'acquisition et de développement de connaissance, ni de stratégie pour le transfert de ces connaissances. Pourtant, pour en arriver au développement forestier durable et diversifier les activités du secteur, les connaissances sont essentielles et doivent être organisées, intégrées, suivies et transférées.

Une rencontre a eu lieu le 23 janvier avec le MRNF, le MDEIE, le MAMR, DEC, le Consortium et la CRÉ pour discuter des possibilités de financement du Consortium. Actuellement, DEC finance le Consortium depuis 3 ans. L'entente se termine au 31 mars 2006. DEC est intéressé à poursuivre, mais demande une participation financière du gouvernement provincial. Le projet déposé par le Consortium totalise 425 000 \$ par année pour 3 ans et permettrait probablement d'aller chercher un autre 400 000 \$ chez DEC. Les ministères en présence ont tous mentionné leur appui et affirmé leur participation financière. Cette participation est, toutefois, complémentaire à une participation importante du milieu.

Le volet II et les programmes annoncés dans le cadre du plan d'action permettraient à la CRÉ de fournir un montant de 250 000 \$ par année au Consortium sans modifier ce

que le Volet II mettait par le passé. Cet investissement initierait un montage financier de 1 M\$ par année. Idéalement, ces engagements seraient sur deux ans.

FORÊT PRIVÉE

Dans les réponses gouvernementales, aucun budget supplémentaire n'a été alloué à la forêt privée. La raison mentionnée est qu'il y aura une rencontre des partenaires de la forêt privée ce printemps pour réaliser un bilan du programme et déterminer les orientations pour les années à venir. Rappelons que les partenaires sont les représentants des propriétaires, le MRNF, l'industrie forestière et le monde municipal.

Pour l'instant, cette rencontre des partenaires à venir rend improbable l'acceptation de revendications qui pourraient être déposées au MRNF. Pourtant, il faudrait à tout le moins s'assurer de la reconduction du programme de mise en valeur de la forêt privée (PMVFP) à la même hauteur que l'an passé et ce, indépendamment de la rencontre, pour que les travaux puissent commencer dans des délais raisonnables.

Actuellement, l'aménagement sur ce type de tenure est financé à hauteur de 2,057 M\$ par le programme de mise en valeur des forêts privées plus 1,56 M\$ qui provient du PCEF. À cela s'ajoute la participation des industriels qui tourne autour de 300 000 \$ par année (1,20 \$/m³) pour un total de 3,917 M\$. Normalement, les propriétaires devraient payer 20 % de la réalisation des travaux. Certains groupements commencent à le charger.

Toutefois, le fait que 26 % du bois résineux soit livré et transformé à l'extérieur du Québec doit peut-être miner l'appui de la CRÉ à la forêt privée. Il y aurait lieu de trouver des incitatifs pour que le Syndicat des producteurs de bois garde le bois en région. La baisse importante des taxes dans le conflit du bois d'œuvre réduit heureusement l'écart entre le Nouveau-Brunswick et la Gaspésie.

LE PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS EN FORÊT (PCEF)

Bien qu'il semble que le programme sera reconduit jusqu'en 2009, le renouvellement de l'organigramme du MRNF et certains nouveaux fonctionnaires qui ne semblent pas connaître ce programme qui touche presque exclusivement la Gaspésie et le Bas-St-Laurent laisse planer une incertitude. Il serait justifié d'appuyer formellement la reconduction du programme.

À noter que le programme devrait changer de nom et voir certaines de ses modalités être modifiées.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que des annonces sur les mesures déposées dans le plan d'action ont été faites en octobre 2005;

CONSIDÉRANT que, suite à ces annonces, la CRÉ a écrit au ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour lui demander d'assurer le financement des travaux sylvicoles supplémentaires et de renouveler le PCEF et le PMVFP;

CONSIDÉRANT que le Consortium en foresterie et la CRÉ ont déposé au ministre des Ressources naturelles et de la Faune un projet pour assurer l'acquisition et le transfert de connaissance;

CONSIDÉRANT qu'aucune réponse n'a toujours pas été donnée de la part du ministre concernant les travaux supplémentaires, le PCEF, la forêt privée et le financement de l'acquisition et du transfert de connaissance.

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Relance le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, en concertation avec Rexforêt, la Coopérative d'aménagement forestière Baie-des-Chaleurs, la Fédération des Groupements forestiers et la direction régionale du MRNF concernant le financement des travaux supplémentaires;
- S'engage, sur réserve des budgets disponibles reliés au secteur forestier, à financer le Consortium en foresterie, à même les budgets octroyés par le MRNF à la région dans le cadre du plan d'action pour un montant pouvant atteindre 250 000 \$ par année pendant 2 ans, en concertation avec le MAMR, le MRNF, le MDEIE et DEC. Ce montant permettrait d'initier un montage financier totalisant 1 M\$. (MAMR, MDEIE et MRNF environ 250 000 \$; DEC 400 000 \$; autres 100 000 \$);
- Relance le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, en concertation avec l'Agence de mise en valeur de la forêt privée (AFOGÎM) et le Syndicat des producteurs de bois concernant le financement de la forêt privée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-017

15. DOSSIERS TRANSPORTS :

15.1 Transport aérien

Le président invite les administrateurs à prendre connaissance du compte-rendu de la réunion du Comité de concertation sur le transport aérien régional tenue le 19 janvier dernier, compte-rendu qui est inclus dans leur dossier de réunion.

Cette rencontre s'est déroulée en présence de la ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet. Le président de la CRÉ et le maire des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, participaient également à cette réunion. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le compte-rendu et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

La prochaine réunion de ce comité se tiendra le 16 février à Québec.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

15.2 Transport ferroviaire

Le président souligne que le mandat de la Corporation de chemin de fer de la Gaspésie (CCFG) s'est élargi au territoire de la Baie-des-Chaleurs apportant de ce fait des changements dans la composition de son conseil d'administration.

En conséquence, il demande aux administrateurs d'adopter une résolution pour nommer un représentant de la CRÉ au sein du nouveau conseil d'administration de la CCFG.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Jean Couture de nommer le directeur général de la CRÉ en tant que représentant de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine au sein de la Corporation de chemin de fer de la Gaspésie (CCFG) qui a élargi son mandat et son territoire aux MRC de Bonaventure et d'Avignon couvrant ainsi le territoire de Gaspé à Matapédia.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-018

16. AUTRES SUJETS :

16.1 Route bleue

Suite aux explications fournies sur le projet de Route bleue, le directeur général demande aux représentants municipaux au sein de la CRÉ de s'assurer que l'ensemble des municipalités concernées par ce sentier maritime, soit en support au comité de suivi.

Cette collaboration viendrait faciliter la démarche visant à signer des ententes autant avec les propriétaires privés qu'avec les municipalités pour assurer la cohabitation des équipements et apporter les modifications nécessaires pour bonifier l'offre de service aux usagers.

Les municipalités pourraient profiter du programme FCEM 2006 pour apporter les modifications nécessaires et offrir les services aux usagers pour la prochaine saison.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

16.2 Programme d'emplois étudiants « Placement carrière-été – 2006 »

Les administrateurs de la CRÉ conviennent par résolution de relancer le nouveau gouvernement fédéral afin de ravoir les montants dans le programme d'emplois-étudiants « Carrières-Été » qui avait été coupé de 40 % l'an dernier par l'ancien gouvernement.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la coupure de près de 300 000 \$ du gouvernement fédéral dans le budget du Programme d'emplois étudiants « Placement carrière-été » pour notre région;

CONSIDÉRANT que cette baisse dramatique du budget a des conséquences importantes, notamment sur l'accessibilité aux emplois étudiants dans notre région;

CONSIDÉRANT que cette coupure a également des impacts négatifs sur notre industrie touristique qui compte sur cette main-d'œuvre qualifiée pour assurer une partie de leur fonctionnement pendant la saison;

CONSIDÉRANT que cette coupure a eu une incidence directe sur les étudiants de la région qui n'ont pas pu se trouver un emploi d'été dans leur milieu et qui ont choisi de demeurer dans les grands centres pour la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'avec cette coupure le gouvernement fédéral vient contrer les efforts de la région de maintenir chez nos jeunes l'espoir et le goût de faire leur vie dans leur région;

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral suite au scrutin général du 23 janvier dernier.

IL EST PROPOSÉ par Delisca Roussy et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine revendique auprès du nouveau gouvernement fédéral le retour d'un financement adéquat du programme « Placement carrière-été en région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-019

16.3 Gestion des lots intramunicipaux

Jean-Guy Poirier soulève beaucoup d'insatisfactions relativement à la gestion des lots intramunicipaux, notamment par l'application par le MRNF des normes d'interventions forestières de la forêt publique qui s'adaptent mal aux territoires des TPI.

Malgré les efforts déployés par les représentants municipaux pour changer cette façon de faire, rien ne bouge.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la « forêt publique » constituée de grands massifs forestiers homogènes ressemble peu à la « forêt privée » où les interventions forestières sont de petites dimensions, morcelées et hétérogènes;

CONSIDÉRANT qu'un mode de gestion du type « forêt publique » s'adapte mal aux TPI (Ex. : plan de sondage, logiciel de compilation, etc.);

CONSIDÉRANT que malgré les efforts déployés par les représentants municipaux pour changer cette façon de faire, rien ne bouge.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Nicole Appleby de mandater le bureau de direction afin qu'il sollicite dans un premier temps une rencontre avec les représentants de la direction régionale du MRNF pour tenter de trouver des solutions à cette problématique. Dans un deuxième temps de solliciter une autre rencontre à laquelle seraient invités la ministre responsable de la région, Nathalie Normandeau, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil et les membres de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour trouver des solutions afin de dénouer le dossier et définir quel type de formule serait le plus adaptée à la gestion des TPI pour la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-020

17. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'a été soulevée de la part des membres du public présent à la réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

18. **COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 24 février prochain sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

19. **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 49.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822